

<u>Application</u>: userphoto

- Quel que soit le cas d'utilisation, il est possible de passer le paramètre « test » pour une authentification avec le CAS de test et des recherches dans le LDAP de test (ex : https://userphoto.univ-paris1.fr/?test=1&uid=xxxx); si on ne passe pas ce paramètre => CAS et LDAP de prod
- Il est également possible d'ajouter le paramètre « v » (pour la prolongationENT), dans ce cas, on fait un header("Cache-Control:private, max-age=86401")
- URLs: https://userphoto-test.univ-paris1.fr (en test)

Cas d'utilisation:

Un user xxx peut voir la photo d'un user yyy uniquement dans l'un des cas suivants :

- xxx et yyy sont une même personne
- yyy a donné l'autorisation pour diffuser sa photo à tout public
- xxx est un étudiant et yyy a donné l'autorisation pour diffuser sa photo aux étudiants
- xxx est un personnel et yyy a donné l'autorisation pour diffuser sa photo aux personnels
- xxx est membre d'un groupe autorisé à voir toutes les photos

Sinon, affiche une silhouette (avec sens interdit pour signifier pas d'autorisation)

<u>Remarque</u>: affiche également une silhouette (sans distinction H/F, avec point d'interrogation) si le user **yyy** est inconnu (par exemple, cas du user non authentifié), ou une silhouette simple si **yyy** n'a pas de photo (photo inexistante)

URL sans paramètres :

https://userphoto.univ-paris1.fr

o affiche la photo du user authentifié

• URL avec un paramètre « uid » (ou « numetu ») uniquement :

<u>Remarque</u>: seul l'un des 2 doit être passé dans l'URL (l'«uid» pour tout le monde ou le «numetu» pour les étudiants); si les 2 étaient passés, le «numetu» serait ignoré https://userphoto.univ-paris1.fr/?uid=xxxx

(ou https://userphoto.univ-paris1.fr/?numetu=xxxx)

- o affiche la photo du user dont l'« uid » (ou le « numetu ») est passé en paramètre si le user authentifié a le droit de voir sa photo
- URL avec un paramètre « penpal » uniquement :

https://userphoto.univ-paris1.fr/?penpal=xxxx

- o affiche la photo du user authentifié si le user dont le « penpal » (qui est un identifiant) est passé en paramètre a le droit de voir sa photo
- URL avec les paramètres « penpal » et « uid » (ou « numetu ») : https://userphoto.univ-paris1.fr/?penpal=xxxx&uid=yyyy



 affiche la photo du user dont l'« uid » est passé en paramètre, si le user « penpal » <u>ET</u> le user authentifié ont le droit de voir sa photo

Autorisations (récupérées dans le LDAP) :

- Accès internet/public : up1TermsOfUse = {PHOTO}PUBLIC
- Accès aux étudiants : up1TermsOfUse = {PHOTO}STUDENT
- Accès aux personnels : up1TermsOfUse = {PHOTO}INTRANET ou up1TermsOfUse = {PHOTO}ACTIVE
- Groupe dont les membres peuvent voir toutes les photos : memberOf = « cn=applications.userinfo.l2-users,ou=groups,dc=univ-paris1,dc=fr »

URL Trusted (partie non CASifiée)

L'accès sera restreint (les hosts autorisés doivent être définis dans la conf du virtualHost)

- URL avec les paramètres « penpal » et « uid » : https://userphoto.univ-paris1.fr/trusted/?penpal=xxxx&uid=yyyy
 - o affiche la photo du user « uid » si le user « penpal » a le droit de la voir
- Dans tous les autres cas (s'il manque l'un des 2 paramètres, voire les 2), retourne une erreur 400